

Mine d'Infos



ÉTÉ

2024

Revue municipale de L'Argentière-La Bessée





Couverture
Zinguerie
Ramonage
Fumisterie

05120 L'Argentière-La Bessée
Tél. 06 86 61 03 56
arnaud.royer.couverture@gmail.com



Opticien des Écrins

2 avenue de Vallouise
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE
04 92 23 19 63



42 rue des Veloutiers
BRIANÇON
04 92 20 31 54



ASSOCIATION
VIVRE SA VIE (CHEZ SOI)

**POUR UN MAINTIEN
À DOMICILE DE QUALITÉ**

Régie par la loi 1901 – Reconnue d'Intérêt Général

Vous pouvez faire un don fiscalement
déductible à hauteur de 66%

1 rue du dispensaire - Maison du canton
05120 L'Argentière-La Bessée
Tél. 04 92 23 00 99 - www.vvcs.fr

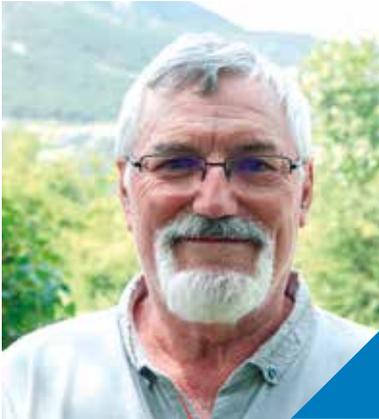
Allamanno

BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS



www.allamanno.com

ZA Les Sablonnières
05120 L'Argentière-La Bessée
Tél. 04 92 23 10 37



Chères Argentiéroises, chers Argentiéris,

Les inondations d'octobre et décembre 2023 ont causé de graves dégâts dans la vallée du Fournel et le long de la Durance. La commune doit aujourd'hui panser ses plaies. Tout ne pourra pas se réaliser en 1 jour, les services techniques communaux sont déjà à pied d'œuvre et le maximum sera fait pour rendre praticable les routes forestières dès cet été. Les réunions de quartier ont été un franc succès et ont permis de nous exprimer ouvertement sur vos problèmes et souhaits. Elles seront renouvelées pour maintenir ce lien avec vous.

L'adoption à l'unanimité du budget primitif lors du conseil municipal d'avril l'a été sans augmentation du taux des taxes communales, comme c'est le cas depuis 2013. Seul l'État a relevé les bases d'impositions. Une fine gestion des finances communales avec un travail permanent de recherches de subventions dans un contexte économique contraint, permet à votre municipalité d'agir au plus près de ses concitoyens, afin de garantir le « bien-vivre ensemble » dans la Cité des Mines d'Argent.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un agréable été.

*Alain Sanchez
Maire de L'Argentière-La Bessée*



SOMMAIRE

- La vie municipale P 4
- Un peu de civisme P 8
- La vie locale P 10
- Les services municipaux P 12
- Les animations P 15
- Du côté des labels P 20
- Du côté des collégiens P 20
- Les actions du CCAS P 21
- Tribune P 22
- Les associations ont la parole P 22

Directeur de publication :
Alain Sanchez

Rédactrice en chef :
Christine Lazarini

Réalisation & impression :
Éditions du Fournel
05120 L'Argentière-La Bessée



Signature de la convention avec la Compagnie des Alpes

Mardi 6 février 2024, Monsieur Alain Sanchez, Maire de L'Argentière-La Bessée a exprimé sa profonde gratitude envers le mécène « la Compagnie des Alpes » (CDA) pour son soutien dans le projet de reboisement après l'incendie du Bois de France de 2003.

Ce dernier va bien au-delà de l'aspect financier puisque la CDA s'engage depuis de nombreuses années envers la préservation de l'environnement.

Ce projet de reboisement permettra de réduire de 261 tonnes les émissions de CO₂ sur trente ans, et de redonner vie aux trois hectares durement touchés par l'incendie. 3 600 seront prochainement replantés dans le cadre de ce programme.

Le contrat signé prévoit une obligation de résultat sur la délivrance des tonnes certifiées, contrôlées et évaluées par un audit de cinq ans.

Honorés de ce partenariat, il est possible désormais d'entrevoir un avenir où la verdure et la biodiversité retrouveront leur place, où les habitats naturels seront restaurés et les générations futures pourront à nouveau bénéficier des multiples bienfaits offerts par la nature.

Objectif du projet

La forêt communale de L'Argentière-La Bessée a un rôle mixte de production en partie basse du versant et protection/production en partie haute avec un aléa « chute de blocs » important. Il est donc nécessaire de poursuivre le reboisement.

La surface totale du projet représente trois hectares, boisés en totalité à la densité de 1100 plants/ha. Il est également prévu la mise en place de protections individuelles contre le gibier et l'entretien se poursuivra pendant cinq ans.

Le choix des essences repose sur l'adaptation des peuplements face au changement climatique et favorise la biodiversité (50% de mélèzes, 30% de cèdres de l'Atlas, 10% de pin noir d'Autriche, 10% de tilleul).

Coût du projet

Nature des opérations	Montant budgété en € HT	Subvention Région Sud en € HT	Participation CDA DS en € HT	Participation commune en € HT
Plantation initiale	44 033	22 017	22 017	
Travaux d'entretien et regarnis	10 252	1 109	3 041	6 102
Assistance technique ONF	9 579	4 081	4 422	1 077
Total HT	63 864	22 206 (43%)	29 479 (46%)	7 179 (11%)
Étude de labellisation LBC	8 000	-	100%	-
Audit LBC	5 000	-	100%	-



Le projet d'École du Bois : quoi de neuf ce printemps ?

Les choses sont compliquées, les démarches administratives et politiques pas toujours évidentes, mais l'espoir subsiste !

Nous sommes aujourd'hui à un moment décisif, il convient de reprendre les différentes étapes et faire un point de situation de ce fabuleux projet qu'on espère voir se concrétiser avec la bonne volonté de tous !

– La première étape s'est déroulée sur 3 ans et a consisté à la réalisation d'une bonne quinzaine d'études qui ont dû être menées tant du point de vue technique que stratégique : il a fallu démontrer l'opportunité de cette réalisation sur ce site, sa viabilité, l'implantation, les études d'impact environnementales, architecturales, etc...

C'est la communauté de communes du Pays des Écrins qui a pris en charge l'ensemble de ces études qui ont abouti favorablement et ont mis les voyants au vert !

– La seconde étape a été la création de l'association « Haute École du Bois et de la Forêt » qui s'est attachée à mobiliser tout un ensemble de partenaires à l'échelle du massif alpin et européen plus largement, afin de faire de cette école un vrai lieu d'étude, d'ingénierie de pointe, et de recherche dans le domaine du bois de la forêt.

Elle a ainsi travaillé, avec ses partenaires, à l'aspect pédagogique et scientifique du futur contenu des cursus universitaires susceptibles d'être proposés.



– La troisième phase est en cours et elle va être décisive.

Il s'agit aujourd'hui de transférer le projet vers des écoles ayant pignon sur rue, reconnues dans le monde du bois sous toutes ses composantes, en particulier dans celui de la construction.

Deux structures, partenaires du projet depuis ses débuts, sont identifiées et ont décidé d'œuvrer ensemble afin d'établir un plan d'action réunissant leur savoir-faire pour la concrétisation de ce projet unique de formation à l'échelle européenne.

Il s'agit d'une grande école d'ingénieurs et d'un centre de formation national que nous connaissons bien à L'Argentière.

L'association collaborative de ces deux partenaires qui ont une expérience indéniable et l'expertise de leurs formations, est essentielle pour la concrétisation de cette école dont on espère toujours une première ouverture dès 2027 !

– Par ailleurs le PLU de la commune qui a dû être modifié pour la bonne cause devrait enfin être en conformité d'ici la fin de l'année 2024. La CCPE a levé la subvention nécessaire à la dépollution et la démolition du site qui devraient également intervenir dans le même délai.

Notre principale économie repose aujourd'hui sur le tourisme dont nous mesurons chaque année un peu plus les limites avec les changements climatiques ou comportementaux et ce projet donnerait à la commune, et au territoire tout entier, l'opportunité d'un développement durable et constructif autrement !



Opération « gestes qui sauvent »

Le 17 novembre dernier, la municipalité a organisé la deuxième session des gestes qui sauvent sous la direction de la commission vie citoyenne et en partenariat avec la protection civile, les sapeurs-pompiers de Briançon et de L'Argentière-La Bessée et le service des urgences du CHU de Briançon.

Ainsi, près de 75 personnes ont pu bénéficier des 5 ateliers organisés autour de thèmes différents :

- réanimation cardiopulmonaire ;
- personne inconsciente qui respire ;
- saignement abondant ;
- personne qui s'étouffe ;
- alerte à la population.

Cette formation proposée gratuitement et bénévolement par la mairie et les partenaires concernés a permis aux participants de repartir avec une attestation.

L'association des communes forestières

Les élus des Hautes-Alpes mobilisés pour leurs forêts. Rencontre à Chorges le 20 février 2024. Sur le thème « financer vos projets permettant d'assurer la gestion durable de votre forêt ».

En conseil d'administration le matin, puis en formation sur les financements à disposition des communes l'après-midi, les élus des Hautes-Alpes se mobilisent pour garantir la multifonctionnalité des forêts à la suite des intempéries et dans le contexte du changement climatique.

Au centre des échanges, la remise en état des dessertes, le risque incendie, la circulation des massifs forestiers...

Les élus s'investissent et agissent pour la forêt !

L'assemblée générale de l'association des communes forestières des Hautes-Alpes

Cette dernière a eu lieu le 23 mars dernier.

De nombreux participants ainsi que des intervenants variés étaient présents pour cette matinée dédiée au risque incendie. La Région consacre plus de 30 millions d'euros à la lutte contre le feu qui se décline selon 3 grands axes : prévenir, combattre et reconstruire. Jennifer Rousselle, Sous-Préfète à la

Ruralité, a rappelé qu'il y a eu 154 feux en 2023 et que cette année la météo « forêt » sera reconduite. Les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) seront désormais inscrites dans les PLU. La prévention est primordiale, elle implique différents intervenants (DFCI, ONF, DDT...), dans ce cadre. 1 € dépensé évite d'en dépenser 25 ensuite. Se pose enfin le problème du recrutement des Sapeurs-Pompiers, aidé pour certaines entreprises mais pas encore pour les collectivités...





Formation des artificiers du spéléo secours 05

Le 28 octobre dernier, Madame Jenifer Rousselle sous-préfète et secrétaire générale adjointe, en charge des questions rurales et sociales, est venue découvrir les mines d'argent. L'occasion pour elle aussi d'assister à un tir de mines effectué par le spéléo club alpin de Gap qui était aussi là pour effectuer une formation d'artificiers.



4 avril 2024 : rencontre avec Madame la sous-préfète

Madame la sous-préfète est venue faire le point sur différents dossiers propres à la commune dont :

- Le passage de l'Étroit : l'État avait acté la démolition d'un bâtiment situé en bordure de route nationale (inscription au CPER 2022/2027). Les propriétaires avaient donné leur accord pour la cession à l'État selon l'estimation des domaines, ce qui a été très récemment acté chez le notaire. Il est maintenant envisageable de réfléchir plus précisément à l'agrandissement de la route et à l'aménagement de ses abords (trottoirs des deux côtés, mur en L, comblement des anciennes caves, etc.).

Mise en ligne du nouveau site internet municipal

Depuis le mois de mars, la municipalité bénéficie d'un nouveau site internet.

En effet l'ancien site ne correspondait plus aux nouveaux modes de communication.

Vous trouverez dans la nouvelle version toutes les informations pratiques réservées aux administrés, classées par thème, les actualités importantes et l'agenda des manifestations.

Nous l'avons voulu plus simple et plus facile d'utilisation. Le menu, très intuitif permet d'accéder à l'information recherchée en quelques clics seulement, sans avoir à consulter de nombreux onglets successifs.

Toutes les pages sont actives et renseignées, l'adresse reste inchangée :

<https://ville-argentiere.fr/>



- Déménagement du Centre d'Entretien et d'Intervention de L'Argentière : Il était convenu que la Commune de L'Argentière fasse l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles propriété de l'État, avec un projet de déplacement de l'activité liée au CEI sur le secteur de Saint-Martin de Queyrières. Ce dossier, pourtant étudié depuis plusieurs années, peine à avancer : l'État ne boucle toujours pas son plan de financement pour la relocalisation du CEI sur la commune de Saint-Martin de Queyrières, faute de fonds disponibles.

Recrudescence d'animaux errants

La Commune a constaté une recrudescence d'animaux errants.

Il nous est arrivé, quasiment à tous, de croiser un jour sur notre chemin un animal errant.

Il peut s'agir d'un animal sauvage ou d'un animal domestique ayant échappé à son propriétaire.

L'article L.211-19-1 du Code rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés.

Confronté à des chiens ou chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale que lui confère le Code rural.

L'arrêté municipal A2018-12-01 relatif à la divagation des chiens, prévoit des sanctions conformément à l'article R610-5 du Code Pénal donc une contravention de 2^e classe.

Qu'est-ce qu'un animal en état de divagation ? (ou animal errant)

Ce que dit la loi

C'est l'article L.211-23 du code rural qui définit l'état de divagation :

Pour les chiens : Il s'agit d'un chien livré à lui-même qui est hors de portée de voix de son maître, ou de la personne qui en a la garde. Ou qui se trouve à plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable.

Pour les chats : Il s'agit d'un chat NON IDENTIFIÉ qui se trouve à plus de 1000 mètres de son domicile ou à plus de 200 mètres d'habitations.

Pour les autres animaux : sont considérés comme errants les animaux qui ne sont pas sous la garde de quelqu'un à proximité immédiate, ou qui se trouvent sur la voie publique ou sur un terrain appartenant à une tierce personne.

Conséquence : L'animal en état de divagation peut être saisi et conduit à la fourrière



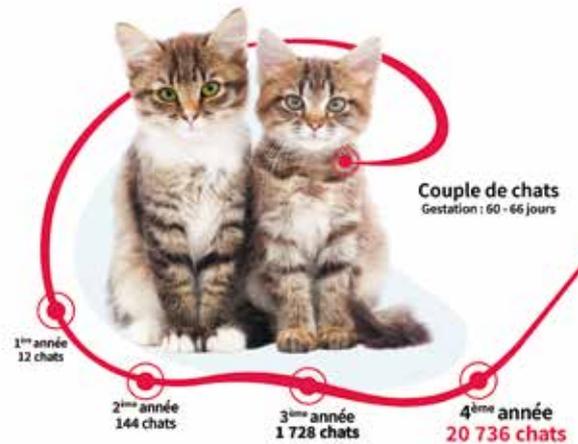
La commune s'est dotée d'un lecteur de puce permettant l'identification des animaux et de ses propriétaires pour verbaliser les divagations et une convention avec une fourrière animale est à l'étude.

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr
En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires

I-CAD
Identification des Canidés errants

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de la Forêt
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Pour les protéger, faites-les identifier

Plus qu'une obligation légale en France, l'identification par puce électronique ou tatouage est la première étape dans la vie de votre chien, de votre chat ou de votre furet.

Faire identifier votre animal de compagnie est une démarche utile qui contribue à sa protection.



Identification du furet
à partir de 10 jours
avant l'âge de 7 mois

Identification du chien
avant l'âge de 4 mois

Identification du chat
avant l'âge de 1 mois



Parlez-en à votre vétérinaire.
Plus d'informations sur
identifier-mon-animal.fr

I-CAD
Identification des Canidés errants

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de la Forêt
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Recrudescence des déjections canines

La Commune a constaté une recrudescence des déjections canines.

Un petit rappel de savoir-vivre s'impose.

Nous l'avons tous vécu. Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte-bonheur, il faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant.

Les déjections canines – article R.634-2 (modifié en 2020) du Code Pénal

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 4^e classe. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux...

L'amende pour déjection canine est fixée à **135 €**.

Mais également, la verbalisation sera relevée en cas de constatation du policier municipal pour tout déchet abandonné sur la voie publique en dehors des emplacements prévus.

La commune met à la disposition des propriétaires de chiens (parce que malgré les avancées technologiques, les chiens ne sont pas encore capables de ramasser leurs déjections) des distributeurs de sacs gratuits. Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

En cas de distributeur vide, n'hésitez pas à le signaler à l'accueil de la mairie au 04 92 23 10 03.

Réglementation à propos des travaux en extérieur et les nuisances de voisinage

Les beaux jours sont revenus et il est tentant de réaliser ou de faire réaliser des travaux en extérieurs, ainsi que l'entretien des jardins.

Un petit rappel des règles est de mise, afin d'éviter les troubles du voisinage.

Les travaux extérieurs sont autorisés de la façon suivante :

- du lundi au vendredi entre 9h et 12h puis 13h30 à 19h30 ;
- le samedi entre 9h et 12h puis 15h à 19h ;
- le dimanche et les jours fériés (pour travaux légers uniquement) entre 10h et 12h.

Merci de respecter les horaires ci-dessus, pour la tranquillité de chacun.

Débroussaillage et emploi du feu

L'emploi du feu reste réglementé par l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017, dans les bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues, ainsi que dans tous les terrains les entourant situés à moins de 200 mètres.

Dans ces zones, le brûlage des déchets verts (végétaux coupés) est interdit, cependant il existe 3 types de dérogations de brûlages de déchets verts :

- les déchets verts agricoles = déchets verts issus de l'activité agricole = dérogation sur toutes les communes des Hautes-Alpes avec obligation de respecter les périodes et conditions ci-dessous ;
- les déchets verts forestiers = déchets verts issus de la gestion forestière = dérogation sur toutes les communes des Hautes-Alpes avec obligation de respecter les périodes et conditions ci-dessous ;
- les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire = dérogation **UNIQUEMENT** sur les communes à débroussaillage obligatoire (110 communes). Afin de pouvoir vous aider sur les zones soumises à débroussaillage obligatoire (donc les zones où la dérogation est applicable), ci-dessous un lien cartographique en ligne et actualisé : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=bd5b281b-90c5-444c-b7f0-5089f90d7a0c#>

Sur cette carte, seules les zones sous les hachures sont à débroussaillage obligatoire donc la dérogation s'y applique. Pour les autres zones, le brûlage des déchets verts issus de débroussaillage est interdit.

Période

Nous sommes jusqu'au 14 mars inclus en période verte, la déclaration préalable en mairie n'est pas nécessaire.

Conditions à respecter obligatoirement

- Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu ;
- profiter d'un temps calme ;
- effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures, de préférence le matin ;

- ne pas laisser le feu sans surveillance ;
- disposer de moyens permettant une extinction rapide ;
- éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.

Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h.

Pour rappel, le non respect de cette réglementation fait l'objet d'un timbre amende de 135 €.

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie), de l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, je vous invite à préconiser l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.

LA VIE LOCALE

Corvée d'affouage

Cette année les corvées d'affouage auront lieu les **samedis 15 et 22 juin 2024**.

Rendez-vous le samedi 15 juin au **bois de France** (près de la citerne DFCI) à 05h30 : se munir d'outils (pelle, pioche, sécateur, tronçonneuse...). Le 2nd rendez-vous est fixé le samedi 22 juin à 05h30 au **parking des mines**.

RAPPEL : Ces demi-journées donnent droit à chaque affouagiste **résident à l'année** sur la commune à obtenir :

- un lot de bois sur pied (cette année encore sur le secteur des Têtes) : le volume est non garanti car il sera divisé au nombre d'affouagistes.
- ou un lot de bois au parc à bois situé après la station d'épuration du plan Léothaud (4 M³ / 6 stères pour 160 €).

Il ne sera pris aucune inscription préalable : il suffit de se présenter à l'une des 2 demi-journées et de signer la liste d'émargement.

Le tirage au sort des lots sur pied et au parc à bois aura lieu dans le courant du mois de juillet, une information sera faite en ce sens.

Conseil municipal jeunes « Explique-moi une cérémonie ! » À la rencontre de la citoyenneté

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) met en œuvre une pluralité d'actions pédagogiques et citoyennes afin de préserver et transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines, qui sont au cœur de l'apprentissage civique des jeunes citoyens. Ces actions s'accompagnent d'outils pédagogiques et ludiques qui permettent d'appréhender le sens du travail de mémoire de manière pluridisciplinaire.

C'est dans ce cadre que l'ONACVG a développé un outil pédagogique au service de l'éducation à la citoyenneté : la mallette pédagogique « Explique-moi une cérémonie ! ».

L'objectif de cette mallette est d'expliquer le principe et le sens des commémorations : pourquoi des personnes se réunissent devant un monument de pierre ou de bronze à certaines occasions ? À partir de là, les potentialités de cet outil sont très larges. Il permet d'aborder des problématiques mêlant l'histoire, la mémoire, la citoyenneté, l'engagement

ou encore le lien Armées–Nation. Il permet également d'expliquer des concepts souvent abstraits pour les plus jeunes, notamment la notion d'engagement, que ce soit dans les forces armées au service de la France, dans la vie publique au travers de différentes charges électives, dans la vie associative à l'image des porte-drapeaux, voire au service d'œuvres caritatives comme l'Œuvre Nationale du Bleuet de France.

Aussi, tous les acteurs sont reconnaissables au travers d'éléments caractéristiques (monument aux Morts, figurines, uniformes, drapeaux, écharpe...).

Le point de départ pour l'animation de la mallette est la présentation d'un repère incontournable de la quasi-totalité des 36 000 communes françaises : le monument aux Morts. Cet outil permet de l'étudier grâce à la nomenclature établie par Antoine Prost, avec un travail d'analyse de leurs formes, de leurs décors, de leur localisation dans l'espace.

La dimension temporelle est bien évidemment étroitement liée à la dimension spatiale. Il est nécessaire de rappeler à quelle période de l'histoire cette cérémonie fait référence. Pourquoi cette date est-elle commémorée ? Que commémore-t-on ? Avant d'expliquer les différentes étapes de la cérémonie il est important de revenir sur les symboles qui sont présents, mais également sur les acteurs de notre société qui ont un rôle à jouer durant celle-ci. Une fois ces éléments identifiés, il est possible de détailler le protocole d'une cérémonie.

Nous avons eu cette mallette en prêt et une séance du conseil municipal jeune y a été consacrée.

Nos jeunes élus l'ont très favorablement accueillie, posant de nombreuses questions et participant très activement. Ils ont apprécié le fait de pouvoir manipuler les personnages et les objets après la présentation théorique.



La mine d'argent



mais d'autres ne nous apportaient que l'ombre l'hiver, quand le sentier est bien gelé et ne demande qu'à prendre le soleil, ceux-ci ont été sacrifiés.

Enfin, après moults acrobaties, les employés des services techniques ont pu faire tomber l'angle du mur de l'ancienne cantine, qui tenait encore on ne sait trop comment malgré les pluies diluviennes de l'automne passé. Ouf, plus rien à craindre pour les canyonistes qui passeront en dessous cet été !

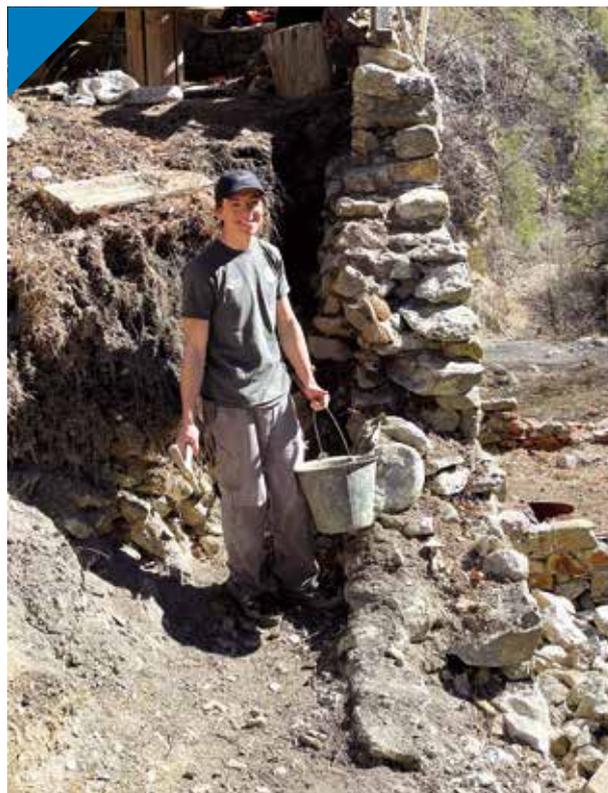
Service civique

Re-bienvenue à Maxence Follé, qui nous avait déjà régalié par sa bonne humeur l'été dernier comme guide, et qui vient étayer notre équipe en tant que service civique cette année, de la mi-janvier à la mi-juillet. Il continuera l'été avec nous comme guide à nouveau. Sa mission a déjà bien démarré entre les chantiers et divers menus travaux à la mine, et une partie un peu plus « intellectuelle » dans l'aide à l'élaboration de notre nouveau jeu souterrain... (cf article ci-après).

Journées de printemps à La Mine d'Argent

Le soleil et les douces températures de ce mois de mars nous ont permis de réaliser quelques petits (gros !) chantiers qui nous tenaient à cœur, en extérieur.

Grâce aux services techniques municipaux (merci Brice, Fabrice et Benjamin), la majorité des grands arbres qui menaçaient de tomber dans le Fournel, en rive gauche, ont été abattus. Ainsi qu'une bonne partie de ceux qui penchaient fortement sur le sentier de visite. Après de fines observations, nous nous étions aperçus que certains arbres nous régalaient de leurs ombres par les chaudes journées d'été, ceux-ci ont bien évidemment été préservés,



Mais qui était Jean de Croterion ? (Avant d'être le héros de notre nouveau jeu souterrain...)

Une légende existe à propos de Jean, elle a été rapportée par l'Abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes au XIX^e siècle (BSEDHA 1881). Ce dernier racontait qu'après avoir travaillé quelque temps dans la mine seigneuriale d'Urgon, à L'Argentière, comme maître minier, Jean avait été puni pour avoir abandonné, une seule fois, sa galerie (croterium). Il fut alors en butte à la vengeance d'un des nobles coseigneurs de la mine d'Urgon, le seigneur de Pont-Charicel (ou Pont Chancel) de La Bessée. Dès lors, Jean fut condamné à classer et à recopier, dans une salle des souterrains du château, les archives de L'Argentière ; il s'agissait de préparer la rédaction d'un registre des droits seigneuriaux. Toutefois, il est à noter qu'au cours du XV^e siècle, la mine de L'Argentière ne fonctionnant pas, la légende semble avoir pris le pas sur l'histoire !

... Aujourd'hui, beaucoup d'incertitudes et de mystères planent encore sur ce personnage à qui L'Argentière doit tant en matière historique !

L'Odyssée médiévale

Avis aux aventuriers... Venez suivre les traces de ce personnage énigmatique, crapahuter dans les galeries souterraines du moyen-âge, résoudre les épreuves, déjouer les pièges, explorer ces basses cavités oubliées, à la recherche du minerai « caché » par Jean de Croterion !

Jeu d'énigme et d'exploration en cours d'élaboration, nous espérons pouvoir le proposer pour la fin du printemps, au plus tard pour la saison estivale... soyez les premiers à venir le tester et donnez-nous votre avis !

Nouveautés en vente au musée de la Mine

Cette année, nous proposons deux nouveaux produits à la vente :

- 4 nouveaux magnets (faits avec de belles photos prises à l'intérieur de la mine) vont venir compléter et remplacer celui déjà existant ;
- 1 nouvelle médaille vient compléter les deux premières existantes.

Pour rappel, la série de médailles de La Mine d'Argent se compose de :



- la première : la mine médiévale avec la reproduction d'un denier d'argent frappé à l'atelier monétaire de Cesana ;
- la deuxième : la mine moderne exploitée par la Société des Mines de L'Argentière (1852-1871) sous la direction de Pierre Suquet-Fils, avec comme illustration l'établissement au fond de la gorge du Fournel ;
- et maintenant la troisième « nouvelle médaille » : la mine moderne exploitée par la Société des Mines et Fonderies de L'Argentière (1846-1851) sous la direction d'Édouard Duclos de Boussois, avec une illustration relative à la première voie ferrée installée dans la galerie de Rebaisse.

Petite explication concernant cette médaille : jusqu'alors, la mine étant en phase de démarrage le transport des matériaux se faisait uniquement à l'aide de brouettes. Mais en 1849 avec la mise en exploitation intensive du filon au bout de la galerie principale il devient indispensable d'installer une voie ferrée sur laquelle roulent des wagons pesant jusqu'à une tonne. Le minerai est ainsi amené au jour jusqu'à une aire de triage et de cassage. L'illustration choisie est extraite d'un livre de vulgarisation en allemand publié en 1857 par Eduard Heuchler.

Nous envisageons de poursuivre la série de médaille avec les différentes compagnies minières et leur gérant, associé à une thématique représentative de chaque période.

Dates à retenir à la mine

Les journées de l'archéologie (15 et 16 juin)

Les journées du patrimoine de pays et des moulins (du 21 au 23 juin)

Les fins d'après-M'In ! Visites thématiques du mardi au vendredi en fin d'après-midi... en haute saison

Les journées Européennes du patrimoine (21 et 22 septembre)

La fête de la Science (mi-octobre)

Des nouvelles de la bibliothèque

Avec l'accueil d'une nouvelle bibliothécaire, la bibliothèque municipale retrouve ses horaires habituels ! Vous pouvez dès à présent venir consulter ou emprunter des ouvrages, les mardis de 16h à 19h, les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 19h, les jeudis et vendredis de 14h à 19h et les samedis de 10h à 13h et de 15h à 19h.

Des animations régulières sont prévues chaque mois : des lectures de conte, des projections, des spectacles en fonction de la programmation ! Vous



pouvez suivre le programme sur la page facebook : bibliothèque municipale de L'Argentière-La Bessée ou sur le site de la Mairie !

Prévention – Santé et environnement



PLATEFORME INTERACTIVE
**SIGNALEMENT
AMBROISIE**

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- | Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- | Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- | Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

 www.signalement-ambrosie.fr

 L'application mobile **Signalement-ambrosie**

 email : contact@signalement-ambrosie.fr

 téléphone : **0 972 376 888**

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google play



COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- | Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- | Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'ambrosie ? Contactez **SIGNALEMENT-AMBROISIE** ou visitez le site www.ambrosie.info

Retour sur les événements fin 2023, début 2024...



Animations de Noël



Foulées Givrées



Repas et colis des aînés



Ice 2024



Vœux du Maire



Après-midi belote



Chasse aux œufs

Gala de patinage artistique pour les 50 ans du club



Nous avons répondu présent à cette invitation du 24 février 2024, magnifique moment partagé qui a été l'occasion de dérouler les 50 ans d'existence du club au travers de 6 tableaux couvrant cette période. Yannick Ponsero, champion de France en 2009, a achevé le spectacle avec une chorégraphie sur le thème des bronzés !

Coupe de France de kayak cross du 8 au 12 mai 2024

Photos : Philippe Perrin



Créart'gentière 2024

La 2^e édition du festival du modélisme, du loisir et de la création « Créart'gentière » aura lieu samedi 24 août 2024.

Réalisé cette année sur la base d'un partenariat entre l'association « Répleek.inc » pour la partie organisation et la municipalité pour la partie logistique et financière, cet événement qui avait réuni une trentaine d'exposants et comblé quelques 800 visiteurs, revient sur la même base : le partage et l'échange autour des passions des participants et du public.

En 2024, « Créart'gentière » s'installera dans un lieu unique cette fois : le complexe sportif Patrick Vigne. En effet, les exposants du foyer culturel et ceux du marché couvert déploraient l'impossibilité d'échanger entre eux lors de la journée, compte-tenu de l'éloignement des stands.

Le programme des animations de la journée est en cours d'élaboration, mais le défilé de cosplay sera reconduit.

Ainsi, si vous avez une passion à partager, vous êtes un particulier, une association ou une entreprise, l'inscription au festival est gratuite, en échange, une démonstration de savoir-faire ou une initiation est fortement recommandée.

Tous les éléments vous seront envoyés par mail après une première prise de contact. N'hésitez pas lancez-vous, et faites-nous profiter de votre passion !!!

Contact : 06 87 96 31 23

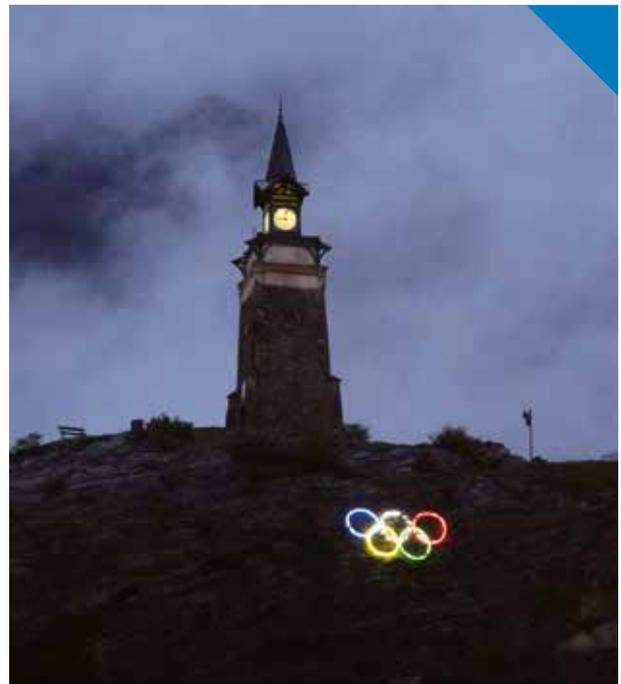


L'olympisme argentiérois



Du 5 au 9 août, la municipalité, partenariat avec les clubs sportifs proposent une semaine d'animation autour des valeurs du sport et de l'olympisme.

Ainsi, tous les soirs auront lieu des animations sportives différentes sur le parvis de la mairie.



Les Archers des Écrins : initiation au tir à l'arc

L'Argentiérois Sport les Écrins : matchs de football 3 contre 3

L'Athlé Trail en Argentiérois : circuit quizz pour les enfants et des épreuves avec comparaison aux records du monde pour les adultes

Le club FACE : initiation escalade sur bloc prêté par l'association de Briançon

Le Tennis Club de Saint Martin de Queyrières : animation Pickel ball (adaptation du tennis)

En plus des activités sportives, des démonstrations de matériel ou expositions seront proposées.

Partenaire de l'opération, l'Office de tourisme animera les soirées.

Le programme des animations à venir

Juin 2024

Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin

Les jeux subaquatiques
Plan d'eau

Jeudi 6 juin

Don du sang
16h-19h – *Salle du marché couvert*

Vendredi 7 juin

« La bibliothèque fait son marché »
Matin – Place du souvenir français

« Cabaret de poésie »
18h30 – *Parc de la bibliothèque*

Samedi 8 juin

« Balade Cyanotype »
10h à 15h – *Parc de la bibliothèque*

Spectacle des « Nez-bulleux » juniors
18h – *Foyer culturel*

Mardi 11 juin

Chorale des écoles
Église Saint-Apollinaire

Vendredi 14 juin

Concert de l'école de musique
19h – *Foyer culturel*

Samedi 15 juin

Challenge Patrick Vigne
Compétition de raft
Stade d'eau vive

Mardi 18 juin

Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle
18h30 – *Monument aux Morts*

Mercredi 19 juin

« L'heure du conte »
16h30 – *Bibliothèque*

Vendredi 21 juin

Fête de la musique

Samedi 29 juin

Comédie musicale Après la pluie
Soirée au parc du château Saint-Jean

Juillet 2024

Dimanche 14 juillet

Fête nationale : animations musicales et feu d'artifice

Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juillet

Festival Autour de Brassens
20h – *Foyer culturel*

Du lundi 22

au samedi 27 juillet
Tout à Blocs
Esplanade du Quartz

Jeudi 25 juillet

Animation Briançon Urgence Tibet
Bibliothèque municipale

Dimanche 28 juillet

Vide-greniers du Souvenir français
ZA des Sablonnières

Août 2024

Samedi 3 août

Concert Sourire d'Aurore
Esplanade du Quartz

Du lundi 5

au vendredi 9 août
L'Olympisme argentiérois
Parvis de la mairie



**Vendredi 9 août**

Concert « Musique en Écrins »

Samedi 10 août

Animation thématique
Bibliothèque

Mercredi 21 et jeudi 22 août

Cirque Variety
Esplanade du Quartz

Samedi 24 août

2^e édition du festival
Créart'gentière
Complexe sportif Patrick Vigne

Septembre 2024**Vendredi 6 septembre**

Cérémonie Francis Méliat
Monument aux Morts

Don du sang

Jeudi 19 septembre

Conseil municipal
20h30 – *Foyer culturel*

Samedi 21**et dimanche 22 septembre**

Journées européennes
du patrimoine

Octobre 2024**Jeudi 17 octobre**

Conseil municipal
20h30 – *Foyer culturel*

Jeudi 31 octobre

Halloween
(programme à venir)

Novembre 2024**Lundi 11 novembre**

Armistice de la 1^{re} guerre
mondiale

Jeudi 21 novembre

Conseil municipal

Décembre 2024**Lundi 9 décembre**

Don du sang
16h30-19h – *Salle du marché
couvert*

Samedi 14 décembre

Arbre de Noël et animations de
Noël
*Foyer culturel et parvis de la
mairie*

Jeudi 19 décembre

Conseil municipal
20h30 – *Foyer culturel*



Rencontres régionales des plus beaux détours de France

Rencontre régionale « Midi Sud-Est » le jeudi 29 février à Aups du label « les plus beaux détours de France » (PBDF). En présence de Xavier Louy représentant national du réseau, Patricia Chaniel directrice de l'office du tourisme de Biot et déléguée régionale Midi Sud-Est, du maire Antoine Faure et son adjoint Patrick Vincentelli. Cette réunion de travail a permis de préparer le congrès national du mois de mai qui se tiendra à Mende (département de la Lozère).

Un réseau cohérent

Les villes sélectionnées, dont Aups en 2023, sont très diverses mais présentent des caractéristiques communes qui font la cohérence du réseau : le nombre d'habitants est compris entre 2 000 et 20 000, l'intérêt du patrimoine, l'animation de la cité, l'identité artisanale et gastronomique, la dynamique de développement et un centre historique et commercial.

26 personnes venues des 16 communes du Midi Sud Est des PBDF que sont : Aups, Biot, Crest, Gréoux-les-Bains, Grimaud, L'Argentière-La Bessée, Limoux, Nyons, Ollioules, Pernes-les-Fontaines, Pézenas, Prades, Sisteron, Saint-Cyr-sur-Mer, Tende et Vaison-la-Romaine, ont partagé leur expérience

au cours d'une matinée d'échanges et se sont félicités du lancement du plus grand tirage du guide, édité par Michelin à 180 000 exemplaires.

Après un déjeuner, les participants ont fait le tour de la cité, visité le musée de la Truffe et se sont dirigés sur la route de Tourtour afin de visiter le musée à ciel ouvert de Maria de Faykod et ses sculptures en marbre blanc.



La 26^e édition du guide des PBDF 2024 est sortie, n'hésitez pas à venir en récupérer un exemplaire auprès de la mairie ou de l'office du tourisme. Une nouveauté cette année ! un nouveau guide interactif : **Cicerone** qui est 100% personnalisé vient compléter l'offre. Tous les bons coins, bonnes activités en fonction de vos envies, que ce soit randonnée, culture, gastronomie... s'y trouvent. La page Facebook les plus beaux détours et le site Internet **plusbeauxdetours.com** compléteront aussi vos envies de découverte !

Mémoire héritée, mémoire partagée

Poursuivre une réflexion toute l'année en travaillant sur l'histoire commune, voilà ce qui anime la classe Mémoire et Avenir pour mener à bien leur projet mémoriel ! Un projet qui s'inscrit dans la 2nde guerre mondiale car les élèves partent de la bataille des Alpes pour arriver à la libération de Briançon en évoquant les deux débarquements.

Ils se sont donc rendus en Normandie en novembre dernier avec le club cinéma du lycée d'Altitude

de Briançon, pour visiter les célèbres plages de Normandie ainsi que des musées, tout en collaborant avec des associations historiques, pour comprendre ce qui s'était réellement joué à cette époque-là.

Au cours de leurs recherches, quelle n'a pas été leur surprise de découvrir un Haut-Alpin dans les 177 commandos Kieffer, seuls français d'alors à avoir débarqué sur Sword Beach. Une histoire peu



connue et très émouvante qui montre ce que les jeunes de cette période de notre histoire ont enduré pour combattre l'occupant nazi. Des lieux comme la Pointe du Hoc, la plage Omaha ou Arromanches portent encore les stigmates des âpres combats qui s'y sont déroulés.

Grâce à l'enthousiasme qu'a suscité leurs travaux en Normandie, les Maires de Bayeux et d'Asnelles ont autorisé ces élèves à tourner sur les plages du débarquement pour finaliser leur réalisation. « *Engagés dans le devoir de mémoire, ces élèves conduisent une*

démarche d'investigations qui leur permet de s'approprier leur propre histoire dans un souci de vérité et de la partager à travers leur production. Ils deviennent ainsi des acteurs du travail de mémoire », souligne leur enseignante, Carole Robert.

Leur projet se conclura par le montage d'un film documentaire qui a été présenté au concours Armées Sud 2024 et très largement diffusé.

Grâce au soutien des autorités locales et du Député Monsieur Joël Giraud, cette classe Mémoire et Avenir rayonne au niveau national et a eu l'honneur de recevoir le 15 mars Madame Miralles, Secrétaire d'État déléguée aux anciens combattants et à la mémoire venue à leur rencontre pour visionner leur film et échanger avec eux, un moment solennel pour ces élèves très méritants !

La mutuelle communale solidaire

Afin de faciliter l'accès aux soins de ses habitants, la commune de L'Argentière-La Bessée et son CCAS mettent en place une complémentaire santé municipale.

Ce dispositif, à destination de toutes les personnes résidant sur la commune, est entré en vigueur au 1^{er} mai 2024.

Ce dispositif solidaire est accessible à chaque Argentiérois et Argentiéroise au 1^{er} mai 2024, sans conditions de ressources, sans limite d'âge, sans droit d'entrée et sans questionnaire de santé.

La mutuelle communale vous permet de bénéficier d'un accès aux soins à moindre coût, et ce quel que soit votre âge, votre situation et votre niveau de revenu. Elle s'adresse en priorité aux personnes pour lesquelles l'adhésion à une mutuelle n'est pas obligatoire, telles que les seniors, les étudiants, les chômeurs, ou encore, les travailleurs indépendants.

Après avoir lancé un appel à partenariat auprès de plusieurs mutuelles, l'offre de la mutuelle de France

LES ACTIONS

DU CCAS

présentant le taux de couverture le plus intéressant sur la quasi-totalité des soins, toutes formules confondues, a été choisie.

Celle-ci propose une très bonne couverture optique, en soins dentaires, en hospitalisation et surtout elle respecte l'une des exigences de la commune consistant à limiter le nombre de paliers de cotisations tout en proposant une couverture santé équitable et durable, pour garantir une réelle qualité de soin sans discrimination.

Signée en mars 2024, la convention entre la ville, le CCAS et la mutuelle de France porte sur trois ans.

Permanences d'informations

Des permanences sont proposées les mercredi après-midi, pour une étude personnalisée.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer pour des raisons de santé, vous pouvez vous rapprocher des agences de proximité.

Les informations sont disponibles sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://ville-argentiere.fr>

Rémi Roux

Conseiller municipal de propositions (et non d'opposition) pour bâtir l'avenir et Conseiller Départemental de L'Argentière-La Bessée

Gilbert Planche, 100 ans après sa disparition où en est L'Argentière-La Bessée ?

Cette année nous commémorons les 100 ans de la mort de Gilbert Planche (1866-1924), un homme visionnaire et bâtisseur qui a transformé à jamais l'histoire de notre commune en instaurant une activité industrielle au début du XX^e siècle.



Planche a compris le potentiel de notre territoire et l'a exploité pour donner naissance à un projet industriel et qui a fait vivre toute une vallée et de nombreuses familles pendant près de 80 ans.

Au-delà de la gestion courante et des préoccupations quotidiennes, nous devons préparer l'avenir de notre commune pour la rendre à nouveau attractive. Cela ne se fait pas en quelques années et nécessite un travail approfondi sur une longue période avec des projets bâtisseurs et innovants.

Depuis la fermeture de Pechiney à la fin des années 1980, il aura fallu trois décennies sous les mandatures de Joël Giraud et de Patrick Vigne afin de redynamiser L'Argentière-La Bessée. Beaucoup de choses audacieuses ont été faites durant toutes ces années et il s'agit aujourd'hui de ne pas perdre les fruits de tout ce travail réalisé.

L'ASA du canal de l'Ubac a un nouveau président

Le samedi 16 mars 2024 a eu lieu l'assemblée ordinaire de propriétaires de l'ASA du canal de l'Ubac dans la salle du marché couvert. Comme prévu par les statuts, au terme d'un mandat de trois ans, le conseil syndical était démissionnaire. Après six ans de présidence, Jean-Lou Botta a désiré cesser ses fonctions. Il avait succédé à monsieur Max Jean, qui est décédé au mois de février de cette année.

Un nouveau conseil s'est présenté et a été élu à l'unanimité des présents et des représentés, pour un nouveau mandat. Les nouveaux élus tiennent à remercier sincèrement monsieur Botta pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de ces années et la réorganisation qu'il a amené.

Il faut préciser qu'une ASA étant un établissement public, la charge administrative est très importante et que les membres des conseils syndicaux sont tous bénévoles. Il y a trois ASA sur l'Argentière : l'Échaillon, la Bessée et l'Ubac. Nous aimerions que les propriétaires nous rejoignent pour participer à vie de l'ASA, que ce soit aux assemblées, sur le terrain ou administrativement. Nous comptons sur le soutien de toutes les bonnes volontés, pour nous aider à maintenir ce patrimoine vernaculaire très précieux, mis en place par nos aînés.

Composition du nouveau bureau

Gilbert Barnéoud, président

Pierre Bosc, vice-président

Gérard Guimbert, secrétaire

Vincent Bellot – Christian Bonnet

Roland Davin – David Fourrat

Claude Lagier – André Melquiond

Michel Privat



L'harmonie municipale L'Écho des Glaciers

Président : Jean-Pierre Rippert

Chef de musique : José Margaillan

Mail : echo-des-glaciers@hotmail.fr

Cette grande dame a bientôt 105 ans.

Vous la connaissez certainement. Elle répond présente pour les cérémonies officielles commémoratives des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre. Mais elle anime également la vie argentiéroise avec le concert de printemps en avril, la fête de la musique en juin, le concert de Sainte Cécile en novembre et l'aubade de Noël à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'harmonie compte près de 42 musiciennes et musiciens qui se réunissent chaque samedi pour répéter de 17h30 à 19h30, en période automne-hiver et 18h00 à 20h00 dès que les beaux jours reviennent.

Le répertoire est assez varié mêlant musique classique ou traditionnelle, musique de dessins animés ou de films, chansons françaises, pop musique, rock.

La bonne humeur est présente dans les rangs composés de clarinettes, flûtes, saxophones, trompettes, cuivres (basse, trombone, etc.), batterie et percussions.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Nous vous accueillerons avec plaisir.

Dates à retenir pour les prochains mois

Cérémonies du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre

Le 25 mai : concert pour les 75 ans de la musique municipale d'Embrun

Le 15 juin : concert à la maison de retraite, à L'Argentière-La Bessée

Le 21 juin : concert de la Fête de la musique, à L'Argentière-La Bessée

Le 6 juillet : concert en l'Église de Saint Martin de Queyrières

Le 14 juillet : concert Fête nationale, à L'Argentière-La Bessée



Société de chasse la Saint Hubert Vaudoise Rétrospective de l'année 2023

La société de chasse de L'Argentière-La Bessée profite de la parution de mine d'info du mois de juin pour rappeler aux lecteurs les temps forts de l'association pour l'année 2023.

Depuis de nombreuses années, les chasseurs de la société de chasse Saint Hubert Vaudoise à L'Argentière répondent présents pour effectuer l'entretien et la remise en état des sentiers et chemins communaux.



En 2023, pas moins de 45 équivalents journées ont été effectuées.

La corvée la plus importante a consisté à remettre en état le chemin du col du Bal depuis la cabane des Ayes. Trois équipes de chasseurs se sont relayées sur 3 week-ends successifs pour en venir à bout.

La route du Fournel était fermée pour cause de travaux et ils ont dû faire un détour par Puy saint-Vincent et la Pousterle. Partis à 5h30 du matin munis de pelles, pioches et râteaux sans oublier le casse-croûte, ils sont revenus en fin d'après-midi sous un soleil de plomb, personne n'a eu besoin de somnifères ces soirs-là.

Le deuxième gros chantier s'est déroulé sur L'Argentière même, les équipes ont retaillé complètement le chemin du Lauzeron depuis le passage à niveau du centre-ville.

Ce chemin était bien trop raide pour l'emprunter en toute sécurité. La commune a pré-tracé un nouveau chemin plus accessible à la peinture et la bonne volonté des chasseurs a fait le reste.

Les autres corvées étaient de moindre importance mais ont nécessité le travail d'une douzaine de chasseurs sur différents secteurs : dégagement du Combail du Malafouasse et du riu Charvey, débroussaillage des chemins autour de Favette et Ville, entretien et coupe de tronc d'arbres renversés au chemin de la Louve, entretien des cunettes du col d'Anon, pose d'une table au bois noir.

Malgré la pénibilité du travail, toutes ces corvées se sont déroulées dans une bonne ambiance et les chasseurs poursuivront en 2024 une nouvelle série de travaux.

Lors de l'assemblée générale de la société les actions importantes à entreprendre pour l'année ont été définies : le comptage des chamois dans la vallée du Fournel s'est déroulé sur 4 mercredis étalés entre juin et juillet 2023, entre 25 et 60 chamois ont pu être comptés sur 2 points fixes.

Un autre point important de l'année 2023 a été la célébration du centenaire de la société qui s'est déroulé le 9 décembre en présence des élus.

Les chasseurs et anciens chasseurs Argentiérois avec leurs conjoints et enfants étaient venus en nombre pour cette commémoration.

Pas moins de 17 présidents ont géré notre association pendant 102 ans, des posters représentant les statuts originaux de la société et la liste des présidents étaient exposés à l'entrée de la salle des fêtes.

En espérant que l'année 2024 se déroule aussi bien que la précédente, rendez-vous est déjà pris avec la mairie pour préparer les gros chantiers à venir.

Le président
Loïc Richard

Association les amis de la villa Montbrison

L'association des amis de la villa Montbrison est une association composée de 7 bénévoles.

Grâce à l'investissement de tous, elle propose tout au long de l'année pour les résidents et les familles des activités, des ateliers, des spectacles, des sorties, et elle réfléchit en permanence à ce qui pourrait être proposé pour le divertissement, le maintien et le bien être des résidents.

Tous les vendredis c'est « **jeux de société** ».

Un vendredi par mois c'est « **loto** ».

Tous les résidents gagnent un lot et un goûter est organisé.

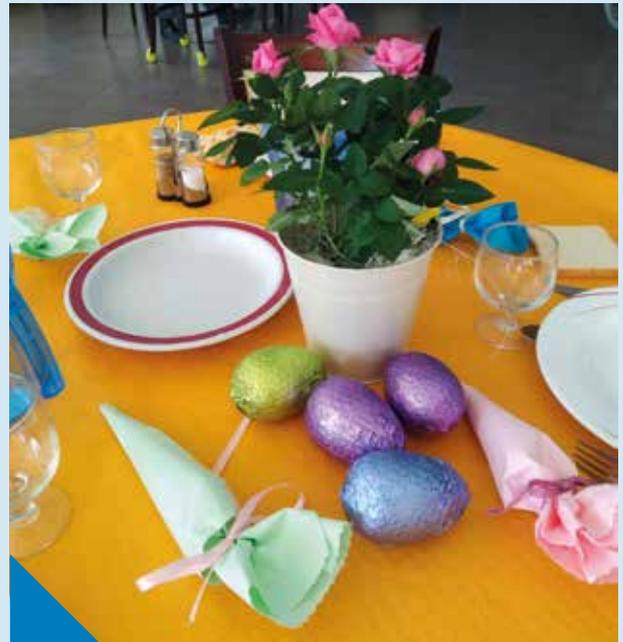
« *À chaque fête une petite attention* ».

Ce sont également de nombreuses animations :

- des fleurs pour Noël, Pâques et le muguet du 1^{er} mai ;
- la galette des rois ;
- le repas de printemps ;
- les chocolats.

Il y a également de nombreuses autres animations :

- des sorties au marché ;
- de la danse ;
- des spectacles.



Bénévoles recherchés !

Sauf que... Nous manquons de bras... les troupes s'émeussent doucement et les bénévoles les plus anciens aimeraient passer la main ou la donner de manière moins intense.

Vous pouvez tous aujourd'hui, familles, retraités, actifs, adolescents, enfants, participer à cette belle action collective en donnant un peu de votre temps.



FAÇADES ET TOUS TRAVAUX DE MAÇONNERIE



49 rue de la Magdeleine
05120 L'Argentière-La Bessée

Tél. 04 92 23 08 97
Port. 06 03 69 36 67
sarlkarsetassocies@orange.fr

SARL **GIRAUD**

Charpente, Couverture, Menuiserie, Rénovation,
Travaux de montagne



04 92 23 13 25

05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE
jeff.giraud@wanadoo.fr

FUEL  **Roux**
DOMESTIQUE & Fils

GRANULES DE BOIS

04 92 23 10 43

22 avenue du Quartz
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE

 **Briconautes**

L'Argentière La Bessée

Bricolage • Jardinage • Fleuriste

Tous nos services à disposition :

Conseils en bricolage et jardinage
Entretien et réparation
Affûtage de chaînes - Gaz
Alimentation et accessoires
pour animaux
Créations florales
Funéraire - Clés minutes

Ouvert
du mardi au samedi
de 9h00 à 12h
et de 14h30 à 19h00

Commandez par
téléphone et réglez
par CB à distance

Les Briconautes - Les Jardinantes Tél. 04 92 23 01 10
3 rue Edouard Whymper - 05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE

 **Éditions du
JOURNAL**

Imprimerie - Éditions culturelles
Publicité - Signalétique - Enseignes

 **IMPRIM'VERT**

8 rue du Locotracteur
05120 L'Argentière-La Bessée

Tél. 04 92 23 15 75 - contact@editions-fournel.fr

www.editions-fournel.fr

 Jérôme  Nicolas
DULOUT TOUSSAINT

ASSURANCES - BANQUE

N°ORIAS 19 007 670 - 19 007 671

20 Av de Vallouise - 05120 L'Argentière la Bessée
Tél : 04 92 23 01 44 / agence.dulouttoussaint2@axa.fr



boulot
constructions bois

Maison et chalet
en ossature bois
Charpente - couverture

L'Argentière-La Bessée
Tél : 04.92.23.13.59
www.boulot-sarl.fr



2^{ème} PAIRE
À PARTIR DE 1 €



EXAMEN
DE VUE



TIERS-PAYANT
MUTUELLE

ROXANNE DAVID
OPTICIENNE DIPLÔMÉE

10 Avenue Charles de Gaulle
05120 L'Argentière-la-Bessée
TÉL. : 04 92 49 60 27



21C Avenue du Dauphiné
A côté du  - 05100 BRIANÇON

1 bis boulevard Pasteur
05200 EMBRUN

04 92 20 01 94
contact@monespacereno.com
www.monespacereno.com

Suivez nos actualités  



L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE
C'EST NOTRE AFFAIRE

Nettoyage et entretien
tous locaux
Fin de chantier - Vitres
Tonte de pelouse
Déneigement
Petit bricolage

Pascal Piovano :
06 06 79 20 43

Sandrine Chalvet :
06 13 76 73 23

Bureau :
04 92 55 86 95

3 avenue du Quartz
05120 L'Argentière-La Bessée

www.sandrinnetservices.fr
sandrinnetservices@orange.fr
sandrine.chalvet.05310@gmail.com

Carrefour contact



L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

**Votre supermarché
est ouvert 7J/7**

Du lundi au samedi de 8h à 20h
Dimanche de 8h à 12h30
(13h en saison)

Place de la mairie
05120 L'Argentière-La Bessée
Tél. 04 92 23 13 52

De nombreux services :

Produits régionaux
Livraison à domicile
Laverie automatique
Location de véhicules
Station essence 24h/24
Station de lavage
Retrait de colis
Photocopie - Photomaton
Développement photos
Gaz

LA MINE D'ARGENT

de L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE



VISITES GUIDÉES SOUTERRAINES

L'incontournable • La privilège
La théâtralisée • L'immersive XIX^e

NOUVEAU

2 JEUX D'EXPLORATION

L'odyssée médiévale • L'odyssée XIX^e

NOUVEAU

2 ESCAPE GAMES MINIERS

LA découverte du siècle ! • On s'fait la malle ?!

*"Une pépite
au cœur des Écrins"*



SUR RÉSERVATION

04 92 23 02 94

mines-argent-fournel.com

